

Dossier de l'OHI N° S3/0302/ABLOS

LETTRE CIRCULAIRE 33/2022
24 août 2022

ANNONCE DE LA 11^{ème} CONFÉRENCE BIENNALE D'ABLOS
Secrétariat de l'OHI, Monaco, 4-5 octobre 2022

Références :

- A. Mandat et règles de procédure du Comité consultatif OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLOS)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux dispositions de la référence A et au programme de travail de l'OHI pour 2022 approuvé par les Etats membres de l'OHI, la 11^{ème} conférence biennale organisée par le Comité consultatif OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLOS) se tiendra à Monaco du 4 au 5 octobre 2022. Le thème de la 11^{ème} conférence ABLOS est :

"Du siècle passé à la décennie future".

2. La 11^{ème} conférence ABLOS se tiendra au Secrétariat de l'OHI à Monaco. Ce lieu pourra accueillir un maximum de 60 délégués ; les places seront donc attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions. Les inscriptions seront acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve du paiement intégral des droits d'inscription.

3. Les inscriptions doivent se faire via le site web dédié à la conférence ABLOS (<https://www.ablos.org/conferences/>), hébergé par l'Université technique du Danemark (DTU). Les frais d'inscription sont de 300 euros. Il est possible que les étudiants de premier cycle à temps plein qui sont acceptés pour faire des présentations soient dispensés des frais d'inscription.

4. Les résumés, présentations et articles peuvent être téléchargés via le site web de la conférence. Le site fournit également des renseignements détaillés sur la gestion des thèmes de chaque session de la conférence et sur le programme de chaque session.

5. Des informations logistiques concernant la 11^{ème} conférence ABLOS seront également disponibles sur le site web de l'OHI (<https://iho.int/en/ablos11-conference-2022>). Cette page web sera mise à jour au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

6. Comme lors des précédentes conférences ABLOS, toutes les présentations seront en anglais et aucune interprétation ne sera assurée. Les présentations ne seront prises en compte dans le programme qu'après réception d'un résumé explicatif. Tous les résumés doivent être soumis au comité d'organisation pour examen via le site web de la conférence ABLOS.

7. Au nom d'ABLOS, le Secrétariat de l'OHI demande aux Etats membres de bien vouloir diffuser l'invitation à participer à la conférence au sein de leurs organismes et auprès des autres autorités nationales et instituts d'enseignement compétents.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Abri Kampf
Directeur